

Distr.  
LIMITEE

TD/B/40(2)/SC.1/L.3  
27 avril 1994

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Quarantième session  
Deuxième partie  
Genève, 18 avril 1994  
Point 4 de l'ordre du jour

Comité de session I

DEVELOPPEMENT DURABLE : EFFET DE L'INTERNALISATION DES COUTS EXTERNES  
SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Projet de conclusions concertées soumis par le Président

Conformément aux Conclusions 407 (XL) adoptées par le Conseil du commerce et du développement à la première partie de sa quarantième session, le Comité de session I a eu un échange de vues sur l'effet de l'internalisation des coûts externes sur le développement durable. Ses discussions ont été facilitées et enrichies par l'excellente documentation établie par le secrétariat de la CNUCED et par les contributions d'un petit groupe d'experts originaires de plusieurs régions.

Le Comité est convenu de ce qui suit :

1. L'internalisation des coûts écologiques externes revêt une importance générale dans le cadre du suivi de la CNUED, en particulier à la lumière des Principes, notamment du Principe 16, contenus dans la Déclaration de Rio. L'internalisation sera un instrument important pour la

réalisation d'un développement durable. Elle s'inscrira également dans l'évolution future des discussions multilatérales sur le commerce et l'environnement à la CNUCED, à l'Organisation mondiale du commerce et ailleurs.

2. L'internalisation exige de réaliser un équilibre délicat entre équité et efficacité et, s'agissant de l'équité, entre des considérations intragénérationnelles et intergénérationnelles de portée intérieure et de portée internationale. C'est un moyen de parvenir à l'objectif ultime consistant à éviter, dans des conditions d'efficacité, des coûts écologiques, et non pas un but en soi.
3. L'internalisation peut être obtenue de trois façons fondamentales, qui peuvent toutes être combinées les unes avec les autres. L'approche réglementaire offre l'avantage d'assurer le respect de normes quantitatives strictes, mais seulement si elle est assortie de modalités d'application adéquates. Les instruments économiques faisant appel au mécanisme du marché offrent souvent la plus grande efficacité économique et encouragent durablement à réduire les coûts écologiques externes. Ils mettent toutefois fortement en évidence les coûts véritables de la protection de l'environnement et exigent l'existence de marchés et de structures administratives qui peuvent n'être pas suffisamment développés dans certains pays. Une troisième approche passe par l'éducation du public et des programmes d'information visant à modifier la perception des coûts écologiques par l'opinion publique.
4. Les probabilités de succès d'un processus d'internalisation dans un pays donné seront d'autant plus grandes que l'on veillera à prendre en compte, parmi d'autres facteurs, les éléments ci-après d'une possible panoplie de mesures :
  - a) Modération ou élimination des politiques qui faussent la répartition des ressources, en particulier des subventions préjudiciables d'un point de vue environnemental. Les subventions agricoles sont importantes dans ce contexte, en particulier celles qui ont des incidences sur le commerce.

- b) Correction de carences fondamentales dans le domaine des incitations, telles qu'une protection insuffisante des droits de propriété ou l'absence de tels droits, ou encore la non-tarifification des ressources.
  - c) Adoption progressive d'autres politiques d'internalisation de caractère réglementaire ou économique. Il pourrait s'agir de taxes frappant des produits ou des émissions, d'autres instruments économiques d'internalisation ou du renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'environnement.
  - d) Evaluation des incidences sur l'environnement dans le cadre des décisions publiques, en particulier dans le cas des projets publics.
5. Le succès de l'internalisation passe par des politiques macro-économiques rationnelles, un régime budgétaire solide, la formation de personnel à la gestion de l'environnement et une administration efficace.
6. Outre les mesures adoptées au niveau national, un système efficace d'incitations positives au niveau international contribuerait à susciter une coopération pour la protection de l'environnement, où une attention particulière devrait être accordée aux pays en développement, conformément au Principe 8 de la Déclaration de Rio.
7. Le commerce a un rôle essentiel à jouer en tant que vecteur de l'internalisation. Une mise en oeuvre satisfaisante des résultats du Cycle d'Uruguay, en particulier dans les domaines de l'accès aux marchés et des subventions, pourrait contribuer à faciliter l'internalisation. Toutefois, la libéralisation du commerce ne contribuera effectivement au développement durable que si elle s'accompagne de politiques gouvernementales visant à adapter les incitations économiques aux objectifs environnementaux. L'adoption de certains instruments d'économie de marché peut également aider à promouvoir l'internalisation, mais il faut veiller, dans la conception et l'application de ces instruments, à en éviter des effets préjudiciables indus sur les exportations des pays en développement. De plus, les politiques d'internalisation des coûts écologiques externes peuvent affaiblir la compétitivité.

8. Les questions concernant la tarification des produits de base et la coordination de l'internalisation dans les industries du secteur des produits de base sont au coeur de toute stratégie visant à renforcer la contribution du commerce à la réalisation des objectifs de développement durable. La production et la transformation des produits de base comportent des coûts pour l'environnement, et à terme pour ceux qui vivent dans les régions où ces activités sont réalisées, coûts qui sont rarement inclus dans le prix du marché. Des mécanismes peuvent être nécessaires pour remédier à cette situation, sans pour autant diminuer les ressources que procurent les exportations de produits de base, en particulier aux pays en développement.
9. Les coûts écologiques externes sont souvent davantage imputables aux techniques de production qu'aux produits eux-mêmes. Les techniques qui existent déjà peuvent offrir des solutions et les technologies futures laissent entrevoir des améliorations substantielles des techniques de production. Les coûts financiers considérables associés au transfert de technologies "propres" rendront toutefois nécessaire l'adoption de stratégies de coopération associant, en particulier, le secteur privé, en vue d'encourager le passage à des technologies plus écologiques.
10. Il faudrait désormais donner des orientations plus spécifiques aux travaux à la CNUCED sur la question de l'internalisation. C'est un important élément du programme sur le commerce et l'environnement esquissé dans les Conclusions 407 (XL). La question de la compétitivité sera examinée à la première partie de la quarante et unième session du Conseil. Il serait utile de mettre en place un mécanisme institutionnel spécial dans les domaines interdépendants du commerce, de l'environnement et du développement. Il y a accord général pour entreprendre des travaux à la Commission permanente des produits de base sur la question du principe d'une tarification des ressources au coût intégral et sur l'application de ce principe à l'appui du développement durable. Il est également reconnu que les questions relatives aux aspects financiers du développement durable ainsi qu'à des solutions de coopération aux problèmes liés au transfert d'écotechnologies dans les pays en développement méritent d'être examinées plus avant à la CNUCED.

Le Comité a recommandé que :

11. Le Conseil du commerce et du développement demande à la Commission permanente des produits de base de commencer d'examiner à sa prochaine session la question d'une "coopération globale sur le principe d'une tarification des ressources au coût intégral et de son application à l'appui du développement durable".

-----